

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 23 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
AHQ-ARQ	Me Steve Cadrin
FCEI	Me André Turmel
HQD	Me Simon Turmel
RÉGIE	Me Lise Duquette
13 h 04	Début de l'audience
13 h 04	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
13 h 04	Remarques préliminaires de Me Lise Duquette. Me Duquette rappelle que, dans sa décision D-2018-139, la Régie a demandé la tenue d'une rencontre préparatoire dans le présent dossier. Cette rencontre préparatoire a pour objet le dépôt de données historiques relatives à la production éolienne en exploitation et quelle est la demande des intervenants en ce sens, et dans quelle mesure Hydro-Québec pourra y répondre. L'autre objet de cette rencontre préparatoire est la définition du calendrier du traitement du dossier. La Régie invite donc Me Cadrin à faire ses représentations
13 h 05	Représentations de l'AHQ-ARQ par Me Steve Cadrin
13 h 05	Me Cadrin précise qu'il a déposé au système de dépôt électronique de la Régie, juste avant l'heure du dîner, les éléments de réponses de l'AHQ-ARQ sur le dépôt de données historiques
13 h 07	Fin des représentations de l'AHQ-ARQ par Me Cadrin
13 h 07	Représentations de la FCEI par Me André Turmel
13 h 07	<u>Me Turmel, pour la FCEI, produit :</u> <u>C-FCEI-0004</u> : Hydro-Québec, Suivi du service d'intégration éolienne pour la période du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 mai 2018, déposée en suivi de la décision D-2016-095
13 h 07	Me Turmel mentionne que la FCEI aura trois demandes 1 ^{re} demande : la FCEI recherche, sous la même forme que le Suivi de la décision D-2016-095, tableau 1 de la page 3 déposée à l'instant, d'avoir l'information sur la capacité installée et la production des parcs éoliens sur une base mensuelle et le tout remontant à 2006 2 ^e demande : avoir des données relatives aux vents réels mensuels pondérés par puissance installée et par parc depuis 2006 aussi
13 h 12	Me Duquette demande des précisions à Me Turmel (FCEI) sur sa deuxième

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 23 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
	demande
13 h 12	Me Turmel (FCEI) poursuit avec sa 3 ^e demande : Ventiler les deux premières demandes par parc éolien ou au degré le plus détaillé possible, sans entacher la confidentialité
13 h 13	Fin des représentations de la FCEI par Me Turmel
13 h 13	Me Simon Turmel, pour HQD, demande une petite pause avant de pouvoir faire ses représentations
13 h 13	L'audience est suspendue
13 h 24	Reprise de l'audience
13 h 24	Représentations d'HQD par Me Turmel
13 h 24	Me Turmel suit l'ordre des représentations <u>Pour l'AHQ</u> Pour la Question 1, le Distributeur n'a aucune problématique à fournir les éléments demandés, mais la réponse sera tronquée pour des enjeux de confidentialité et donc du premier parc au tout début Pour la Question 2, le Distributeur soumet que la demande n'est pas pertinente et explique pourquoi
13 h 29	Échanges entre Me Duquette et Me Turmel (HQD), elle précise que la pièce de l'AHQ reprend la demande de la Régie et se demande comment faire si on a juste les données agrégées et elle réitère sa question à Me Turmel : HQD est-elle capable de produire les données demandées
13 h 37	Me Turmel (HQD) mentionne que ces données sont très volumineuses et ont un caractère confidentiel avec les exploitants de parc éolien
13 h 37	Me Duquette demande combien de temps ce dépôt demanderait, quitte à le fournir par zone géographique
13 h 38	Me Turmel mentionne que ça prendrait quelques semaines mais HQD pourrait le fournir par zone géographique Pour la question 3 de l'AHQ-ARQ, HQD pourrait y répondre mais mentionne que les travaux sont toujours en cours et le Distributeur souhaite toujours déposer le tout préalablement au prochain plan d'approvisionnement, peut-être pourrait-il déposer l'étude du mandat en Demande de renseignements (DDR) <u>Pour la FCEI</u> , HQD a répondu à la question 1 Pour la question 2, le Distributeur n'a pas de données sur le vent historique et l'exercice n'est pas possible Pour la question 3 de la FCEI, sur la granularité, les données sont confidentielles
13 h 45	Me Duquette demande si ce serait possible d'obtenir les données par zone géographique plutôt que par parc, dans ce cas
13 h 47	Me Turmel rappelle qu'un contrat d'intégration régional n'a jamais été examiné à l'occasion du dossier précédent
13 h 47	Me Duquette propose à HQD de fournir ces données de façon confidentielle
13 h 48	Me Turmel acquiesce

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 23 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
13 h 48	Fin des représentations d'HQD par Me Turmel
13 h 49	Réplique de Me Cadrin pour l'AHQ-ARQ, il suggère d'obtenir ces fichiers de façon confidentielle et rappelle à la Régie qu'elle a tous les pouvoirs pour ça, mais il insiste, les données sont pertinentes, par parc éolien, et leur permettront de faire l'historique correctement
13 h 54	Me Duquette rappelle que la décision date de 2015, mais elle aimerait savoir si cela le dérange qu'on y aille par zone géographique
13 h 54	Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ, pourra faire l'exercice, mais il sera moins bien fait que ce que ça aurait dû être fait par parc Me Cadrin revient sur la question 3 de l'AHQ-ARQ, et il pourra faire une DDR là-dessus, tel que suggéré par Me Turmel d'HQD et rappelle la pertinence de fournir les données 1979-2014, elles existent déjà
14 h 02	Fin de la réplique de Me Cadrin pour l'AHQ-ARQ
14 h 02	Réplique de Me Turmel pour la FCEI. Me Turmel mentionne qu'on comprend que les données existent pour beaucoup, pour celle qui n'existe pas c'est une donnée d'intérêt et on pourrait la demander. Les données existantes lui semblent pertinentes et il serait juste de respecter leur confidentialité, mais l'information par parc éolien lui semble pertinente
14 h 06	Fin de la réplique de Me Turmel pour la FCEI
14 h 06	L'audience est suspendue
14 h 10	Reprise de l'audience
14 h 10	Échanges entre Me Duquette et Me Turmel d'HQD sur les délais de traitement du dossier
14 h 24	Me Duquette mentionne qu'il lui est impossible de rendre une décision en janvier et propose à Me Turmel une ordonnance de sauvegarde s'il a une entente avec le Producteur pour les mêmes termes et conditions de l'entente
14 h 26	Me Turmel d'HQD précise qu'il doit consulter son client, et lui son partenaire d'affaires
14 h 26	Me Duquette demande à Me Turmel de lui confirmer sa réponse
14 h 27	Me Duquette offre 12 mois jusqu'au 31 août 2020, aux mêmes termes et conditions
14 h 27	Représentations de l'AHQ-ARQ par Me Cadrin sur le calendrier : Il souligne son inquiétude sur les calendriers de traitement. Pour l'ordonnance de sauvegarde, il irait plutôt avec une période plus serrée
14 h 32	Fin des représentations de l'AHQ-ARQ par Me Cadrin sur le calendrier
14 h 32	Représentations de la FCEI par Me Turmel sur le calendrier Il considère comme trop généreux d'offrir aussi facilement 12 mois à HQD, la FCEI souhaiterait fixer un calendrier raisonnable en cette période réglementaire. Il propose de déclarer provisoire l'entente pour qu'il n'y ait pas d'effets rétroactifs. Il est d'accord pour un délai prolongé mais plus prêt de trois mois, et il n'aime pas le précédent que ça crée
14 h 35	Fin des représentations de la FCEI par Me Turmel sur le calendrier

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 23 octobre 2018

HEURE	REMARQUES
14 h 35	Me Duquette prend en note la solution offerte par Me Cadrin sur les impacts possibles
14 h 35	Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ, souhaite ajouter un élément et cite le suivi de la décision D-2006-27, dans laquelle l'entente de l'époque s'est arrêtée en août, et se questionne à savoir s'il serait possible d'arrêter notre entente actuelle en cours de route aussi
14 h 38	Me Turmel, pour HQD, réplique que l'ancienne entente était payée mensuellement et permettait donc ce genre d'accommodement, alors que l'entente actuelle est faite annuellement. Il soulève les éléments à considérer afin de pouvoir répondre à l'offre formulée par la Régie
14 h 39	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire. La Régie attend les réponses d'HQD sur le calendrier et émettra la décision ensuite
	Isabelle Taleyssat, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 23 OCTOBRE 2018

DOSSIER : R-4061-2018

DEMANDE D'APPROBATION DES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE D'INTÉGRATION
ÉOLIENNE ET DES CRITÈRES D'ANALYSE DES SOUMISSIONS EN VUE DE
L'ACQUISITION D'UN SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE

Le régisseur désigné dans ce dossier est : **M^e Lise Duquette**

Le procureur de la Régie est **M^e Pierre R. Fortin**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)
Représentée par M^e Simon Turmel

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU
QUÉBEC (AHQ-ARQ)
représenté par M^e Steve Cadrin;

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC)
(FCEI)
représentée par M^e André Turmel.

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

**Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour
les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue
de l'audience. Merci.**

Début : 13 h 04

Fin : 14 h 39

